

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3521 - VENDREDI 28 JUIN 2019

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'université inter-Etats
Congo-Cameroun
ouvre ses portes
en septembre

L'université inter-Etats Congo-Cameroun va accueillir ses premiers étudiants au mois de septembre, en ce qui concerne la filière du numérique. L'ambassadeur du Cameroun au Congo, Komidor Njimoluh Hamidou, a donné cette information, le 26 juin, lors de la

célébration de la fête nationale de son pays. Cet établissement public d'enseignement supérieur, a dit le diplomate camerounais, a été créé en 2012 et se construit sur deux sites dans les deux villes frontalières de Sangmélina, au Cameroun, et Ouesso, au Congo. [Page 9](#)



L'ambassadeur du Cameroun au Congo, Komidor Njimoluh Hamidou

HONNEUR ET PAIX

Les grands chanceliers d'Afrique
et de France se concertent à Brazzaville

À la faveur de la neuvième conférence des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France qui se tient à Brazzaville, sur le thème « Diplomatie et décoration », le ministre, secrétaire général de la présidence du Congo, Jean Baptiste Ondaye, a indiqué que cette thématique s'invite opportunément dans un contexte international actuel marqué par des problèmes qui menacent considérablement la paix et la sécurité. Il a, en outre, annoncé qu'au terme de ces travaux, les participants devraient adopter le projet d'une nouvelle Charte ainsi que celui de la débaptisation du nom de la nouvelle organisation des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France. [Page 3](#)



Le présidium des travaux

DROITS HUMAINS

La CNDH veut
renforcer ses capacités
opérationnelles

En vue de se conformer aux principes dits de Paris, relatifs à la promotion et la protection des droits humains, la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) veut compter sur l'appui des agences du système des Nations unies dans la formation des ressources humaines capables de participer au renforcement de ses capacités opérationnelles. À l'occasion d'un échange, hier, avec le chargé du bureau du Centre d'information des Nations unies, le président de la CNDH, Gabriel Valère Eteka-Yemet, a souligné que la formation souhaitée s'inscrit dans le cadre de son agenda 2020 visant à contribuer aux programmes d'éducation à ces droits comme l'exigent les Nations unies. [Page 6](#)

STUPÉFIANTS

Progression du taux de consommation
de la drogue

Dans un rapport publié le 26 juin, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime souligne la hausse des saisies mondiales de drogues qui sont passées de neuf tonnes en 2013 à cent-vingt-cinq tonnes en 2017. « Le fentanyl et ses analogues demeurent le principal problème de la crise des opioïdes synthétiques en Amérique du nord, mais l'Afrique de l'ouest, centrale et du nord sont aux prises avec un autre opioïde synthétique, le tramadol », indique le rapport. [Page 6](#)

INSPECTION DES FINANCES

Une mission d'audit
et de contrôle au ministère de la Santé

L'inspection générale des finances vient de prescrire à des cadres et agents sous tutelle la mission d'auditer et de contrôler les fonds alloués au ministère de la Santé, dans le cadre du programme élargi de vaccination pour l'achat des médicaments dans la période 2010 et 2019. Cette mission va porter sur le contrôle de la gestion comptable et financière des fonds, l'audit des procédures d'exécution budgétaire, l'évaluation des activités entreprises et les résultats y afférents.

Éditorial

La Libye et l'UA

Page 2

ÉDITORIAL

La Libye et l'UA

La visite à Brazzaville, le 26 juin, du chef du gouvernement d'union nationale de Libye, Fayez el-Sarraj, replace-t-elle l'Union africaine (UA) au cœur du dossier libyen ? En charge de celui-ci pour le compte de l'organisation continentale, le chef de l'Etat congolais n'a pas ménagé ses efforts au long des dernières années pour espérer une sortie de crise dans les meilleurs délais.

En l'occurrence, le président Denis Sassou N'Guesso a reçu en diverses occasions, hors du pays comme dans la capitale congolaise, les principaux acteurs de ce conflit. De Fayez el-Sarraj au maréchal Khalifa Haftar, chef de l'armée nationale œuvrant dans l'est du pays, en passant par les chefs de tribus, le ballet diplomatique déployé par Brazzaville n'avait d'égal que la volonté du président du comité de haut niveau de l'UA à honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté africaine et internationale.

Il est clair, en raison de son ampleur, mais surtout des interférences multiples, que le conflit libyen ne peut être réglé que dans un contexte de retour à la confiance dans chacune de ses composantes. Cela signifie à-peu-près qu'il faut une bonne dose d'humilité et un grand cœur de la part des belligérants intérieurs, à savoir le gouvernement installé dans la capitale Tripoli et les forces qui tiennent l'est du pays avec Benghazi comme ville d'ancrage.

Au regard de la situation sur le terrain, la question que l'on peut se poser est celle de savoir si les Libyens qui se tirent à nouveau dessus depuis le 4 avril dernier ont la liberté de leurs choix. A peine les affrontements pour le contrôle de la capitale avaient-ils commencé que les sources informées dessinaient sur le coup la carte des puissances extérieures engagées de diverses manières dans cette guerre en faveur de l'un ou l'autre camp.

N'est-ce pas contre cette prise en otage déguisée de leur pays que les Libyens devraient avant tout se libérer ? N'est-ce pas en le faisant qu'ils pourraient aider l'UA à les accompagner réellement sur la voie de la réconciliation nationale ? Si tel n'est pas le cas, la révolution de 2011 désormais muée en guerre civile privera encore pour longtemps ce pays tranquille que fut malgré tout la Libye de sa capacité à assurer l'avenir de son peuple.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION

Le parlement favorable à un éventuel partenariat avec l'hôpital américain de Paris

Le sujet a constitué la toile de fond de la séance de travail que le bureau de la chambre basse, conduit par son président, Isidore Mvouba, a eue le 27 juin à Brazzaville, avec une délégation de cet hôpital privé de bienfaisance.

Interrogé par la presse à l'issue de leurs échanges, le vice-président de l'Hôpital américain de Paris, Olivier Bosc, a rappelé que sa structure est très présente en Afrique pour soigner plusieurs pathologies. « Nous avons exposé au président de l'Assemblée nationale le projet en termes de coopération médicale d'abord avec le Congo. La problématique n'est pas tellement d'attirer les patients chez nous, mais plutôt de développer leurs soins localement, surtout dans le cadre du projet hépatite sur la détection et la prévention du risque hépatite au Congo, puis également dans l'intérêt de la médecine préventive en général dans sa capacité à prévoir les risques, et à régler les coûts », a-t-il expliqué.

Motivé par des encouragements du président de l'Assemblée nationale pour la concrétisation de ce projet, Olivier Bosc a indiqué que l'Hôpital américain

de Paris devrait maintenant se mettre au travail pour aboutir à des accords de partenariat plus structurés avec la partie congolaise.

Fondé en janvier 1906 comme un hôpital privé de bienfaisance, l'Hôpital américain de Paris n'est pas subventionné ni par l'Etat français ni par l'Etat américain. Il est financé en partie par des donateurs de plusieurs nationalités, et une société à but non-lucratif « The American Hospital in Paris Foundation » créée en 1976 qui a pour but l'assurance de la survie et l'épanouissement de l'hôpital. L'hôpital est agréé et non conventionné par la sécurité sociale, mais les frais d'hospitalisation sont remboursables jusqu'à 80% du montant qui serait remboursé par l'assurance maladie pour les frais d'un hôpital conventionné.

L'hôpital américain de Paris est accrédité en France par la Haute autorité de santé (HAS). Il est le seul établissement

civil hospitalier à être accrédité en dehors du territoire des États-Unis par la Joint Commission, organisme indépendant qui certifie les meilleures institutions hospitalières aux États-Unis.

Auparavant, cette délégation a conféré le 26 juin, à Brazzaville, avec le président du Sénat, Pierre Ngolo.

Olivier Bosc avait également obtenu le soutien du président du Sénat qui a orienté la délégation vers les équipes appropriées, en charge de ces questions pour discuter de manière substantielle sur les termes de ce partenariat. La délégation de l'hôpital américain attend, dans les prochains jours, à avoir des idées de ce projet, en matière de coopération, de formation médicale, de meilleure prise en charge préventive des patients, notamment le personnel du Sénat et les sénateurs.

Parfait Wilfried Douniama
et Jean Jacques Koubemba

CHAMBRE HAUTE

Le Sénat a adopté trois projets de loi relatifs au transport aérien

La chambre haute a adopté, le 25 juin à Brazzaville, trois projets de loi autorisant la ratification des accords entre le gouvernement de la République du Congo et celui du Grand-Duché de Luxembourg, du Burkina-Faso, et du royaume des Pays-Bas en matière de transport aérien.

Le premier, signé le 24 juin 2013 à Luxembourg, a pour objectif d'établir et d'exploiter les services aériens entre les deux Etats. Il stipule que chaque partie contractante s'engage à accorder à l'autre le droit de survoler son territoire sans y atterrir ; faire des escales à des fins non commerciales; effectuer des escales pour embarquer et débarquer des passagers, du fret et du courrier. Il reconnaît cependant à chaque partie le droit de désigner par écrit et par voie diplomatique à l'autre une ou plusieurs compagnies aériennes pour exploiter les services sur les routes spécifiées, de retirer ou de modifier de telles destinations.

Le même accord engage chaque partie à exempter les droits de douane et d'autres taxes sur l'équipement régulier, le carburant, les lubrifiants, les consommables techniques, les pièces de rechange, y compris les moteurs et les stocks à bord des compagnies ex-

ploitant les services aériens.

L'accord entre le Burkina-Faso et le Congo, quant à lui, signé le 11 novembre 2008 à Ouagadougou, a pour objectif d'établir entre les deux pays une relation de coopération dans ce domaine. Pour ce faire, les deux parties contractantes s'engagent à assurer sur le territoire de chacune, les droits suivants: survoler sans atterrir, effectuer des escales à des fins non commerciales. Elles se font l'obligation de se communiquer les projets de programmes aux fins de leur approbation par les autorités aéronautiques respectives, au moins trente jours avant l'exploitation des services compétents.

Par ailleurs, les deux parties se sont accordées sur les routes aériennes assorties des points intermédiaires ou escales entre Ouagadougou et/ou Bobo-Dioulasso-Brazzaville et/ou Pointe-Noire- Brazzaville et/ou

Pointe-Noire-Ouagadougou et/ou Bobo-Dioulasso.

Enfin l'accord avec le royaume des Pays-Bas, signé le 30 avril 2014 à la Haye, réserve à chaque partie le droit de refuser une autorisation d'exploitation, de suspendre l'exercice de ladite autorisation.

Cet accord engage chaque partie à donner garantie aux compagnies de l'autre partie, le droit d'embarquer et de débarquer les passagers, de faire escale pour les besoins liés au trafic. Enfin, pour une mise en œuvre efficace de l'accord, le Congo et le royaume des Pays-Bas se doivent de se consulter en tant que besoin et que tout différend né de l'interprétation ou de l'application dudit accord doit être réglé par voie de négociation. Ce dernier accord, une fois entrée en vigueur, met fin au premier signé en février 1969.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Duryl Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Électricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

HONNEUR ET PAIX

Les grands chanceliers d'Afrique et de France se concertent à Brazzaville

La neuvième conférence des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France, ouverte le 27 juin au Centre international de conférence de Kintélé, porte sur la diplomatie et décoration.



Photo de famille des chefs des délégations des grands chanceliers

Dix-sept délégations des grands chanceliers venus de France, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Cameroun, de Centrafrique, de la RDC, de la Guinée, de la Principauté de Monaco, du Tchad et du Congo, pays organisateur, prennent part durant deux jours à ses assises. Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général de la présidence de la République, Jean Baptiste Ondaye, a souligné que la présente conférence invite les diplomates, professionnels de bons-offices, à plus de savoir-faire pour dépassionner et détendre notre monde

particulièrement chargé d'angoisses. De la sorte, l'humanité reconnaissante saura leur rendre un hommage bien mérité sous la forme de différentes palmes honorifiques pour leurs bons et loyaux services rendus à la cause de la paix. « Il est heureux de constater que la francophonie, a-t-il relevé, espace de dialogue de cultures, de solidarité, d'humanité, de promotion du mérite et de l'excellence, s'enracine davantage dans l'action diplomatique à travers une organisation d'échanges d'expériences et de réflexions de haut niveau qu'est la Conférence

des Grandes Chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France ». En sa qualité de président en exercice de la Conférence des Grandes Chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne de France, le général d'armées Benoît Puga, Grand chancelier de la légion d'honneur de France, a exhorté les secrétaires, ses consœurs et confrères à travailler sur les recommandations prises lors de la dernière conférence, tenue au mois dernier à Paris, et progresser notamment dans le domaine de la rédaction d'une charte ; un travail constructif qui va

leur permettre de continuer dans ce centre à l'occasion des prochaines conférences.

Le Grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina, a rappelé que c'est en septembre 2012 que la Grande chancellerie des ordres nationaux est devenue membre à part entière de cette Conférence. Elle concentre son action, a-t-il poursuivi, sur la culture du mérite, de l'excellence et de la reconnaissance des talents individuels et entend apporter chaque jour sa contribution multidimensionnelle, non seulement les meilleures des distinctions honorifiques et des symboles

de la République, mais aussi par la lutte que mène le Congo sur la très haute autorité du président de la République Denis Sassou N'Guesso contre l'incivisme, la corruption et toutes les antivaleurs. « C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre des recommandations et résolutions prises lors des précédentes éditions, a-t-il ajouté, a toujours été notre préoccupation majeure. Nous tenons par exemple pour preuve, l'évolution constante de la question du genre à travers la reconnaissance exceptionnelle du mérite féminin à l'occasion de la journée de la femme du 8 mars de chaque année ».

Deux orientations principales feront l'objet d'échanges approfondis : une nouvelle configuration sera donnée à cette Conférence, grâce au projet de la nouvelle Charte qui sera examinée, avec à la clé, le projet de débaptisation de l'organisation. La conférence des Grandes chancelleries d'Afrique subsaharienne et de France, rappelons-le, est un cadre d'échanges et de concertations des structures de gestion des distinctions honorifiques qui ont en commun l'usage de la langue française.

Guillaume Ondzé

AVIATION CIVILE

L'OACI évalue les performances du Congo

Une délégation d'experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a échangé, le 26 juin à Brazzaville, avec le ministre de tutelle, Fidèle Dimou, sur les résultats obtenus suite aux études menées dans le secteur aérien dans le pays.

« Nous avons fait une évaluation du système de l'aviation du Congo. Celle-ci s'inscrit dans le programme universel de lutte de l'OACI. À l'issue de cette opération, nous avons recueilli des résultats intérimaires qui seront confirmés par le siège », a indiqué le chef de mission de l'OACI, René Tavares. Toutefois, a-t-il souligné, les résultats indiquent que le Congo a atteint les objectifs de sécurité fixés. « Il est même allé au-delà », a-t-il révélé.

Cette opération consistait, entre autres, à examiner les questions de supervision de la sécurité aérienne du Congo; évaluer la navigabilité des avions; exploiter les compagnies domestiques telles que Trans air-Congo; et à évaluer les services de navigation aérienne.



Le ministre s'entretenant avec les experts de l'OACI

En effet, l'OACI doit renforcer la sécurité, accroître et améliorer l'efficacité du système de l'aviation civile et renforcer la sûreté et la facilitation de l'aviation civile du pays.

Elle a également pour objectif de renforcer le développement d'un système sûr et économiquement viable de l'aviation civile ainsi que de limiter les effets néfastes de ses activités sur l'environnement.

Ainsi donc, contrairement à la première évaluation, le Congo a fait de grands progrès. Le pays est déterminé à atteindre les objectifs fixés par l'OACI, afin d'améliorer sa situation économique, tout en favorisant le développement du tourisme, du commerce ainsi que la création d'emplois.

Gloria Lossele (stagiaire)

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°008 / DURQuaP / 2019
REPUBLICQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)**

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DES ÉTUDES TECHNIQUES ET DES CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MARCHÉ DE TCHINIAMBI (ARRONDISSEMENT 4: LOANDJILI) À POINTE-NOIRE.

**N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-052-SC-QC**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Etudes techniques et contrôle – supervision des travaux de réhabilitation du marché de Tchiniambi (Arrondissement 4 : Loandjili) à Pointe Noire ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à élaborer les études techniques (APS, APD et DAO) et d'assurer le contrôle et la supervision des travaux de réhabilitation du marché « Culotte » (Quartier Tchiniambi) à Pointe Noire.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, attestations de bonne fin, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID »

édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode « Qualification de Consultants « QC » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 12 juillet 2019 à 12 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo.

Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29

Email : cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO. -

DÉFENSE NATIONALE

Un partenariat noué avec l'Université Marien-Ngouabi

L'accord de collaboration pédagogique entre les deux parties a été paraphé, le 27 juin à Brazzaville, entre le recteur, le Pr Jean-Rosaire Ibara, et le directeur général de l'équipement du ministère de la Défense nationale, le commissaire général de brigade Ambroise Mopendza. Il vise à former le personnel civil et militaire de cette direction dans le génie mécanique et électrique.



Photo de famille

L'accord a été signé en présence du ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, et de son homologue de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo. Il est l'aboutissement d'un processus enclenché depuis cinq ans par la commission mixte entre l'almamater et la direction générale de l'équipement du ministère de la Défense.

L'objectif est de renforcer les capacités professionnelles du personnel civil et militaire relevant de cette direction, à travers des modules de formation spécifique dans quelques domaines ciblés. D'après les termes de l'accord, les fonctionnaires civils et militaires relevant de cette direction vont désormais

s'inscrire à l'Institut national polytechnique pour approfondir leurs connaissances dans le génie mécanique et électrique. « C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons accepté la demande de la direction générale de l'équipement, de vouloir nous confier la formation de certains personnels civils et militaires du ministère de la Défense nationale. Cette formation prépare à l'obtention du diplôme de licence technologique, dans les filières de génie mécanique et de génie électrique », a souligné le recteur de l'Université Marien-Ngouabi, Jean-Rosaire Ibara.

Pour le directeur général de l'équipement, ces modules de

formation viendront à point nommé renforcer les capacités professionnelles du personnel de l'administration du ministère de la Défense, dont un nombre important est admis à la retraite. « Le ministère de la Défense nationale, comme bien d'autres administrations publiques de notre pays, est confronté à la problématique du renouvellement qualitatif de sa ressource humaine, notamment dans certaines spécialités techniques. Les effets conjugués des admissions à la retraite de certains cadres supérieurs expérimentés, rendent quelque peu difficile l'objectif de renforcement des capacités », a précisé Ambroise Mopendza.

Firmin Oyé

EDUCATION

Les médias s'impliquent dans l'amélioration des rendements scolaires

Le coordonnateur du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif, Calixte Kolyardo, a signé le 27 juin un protocole d'accord avec les professionnels des médias publics et privés, afin qu'ils jouent leur partition pour de meilleurs résultats scolaires au primaire et au secondaire.

L'accord envisage également de renforcer l'efficacité de certains systèmes de gestion dans le domaine de l'éducation. Sa durée est d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation positive.

Les représentants des médias présents à la signature de l'accord sont d'emblée considérés comme des points focaux de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015 -2025. Les missions qui leur sont assignées étant multiples, leur participation aux différentes activités planifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

Les points focaux sont dans l'obligation de défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique ; de s'abstenir du plagiat, de la diffamation, des accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information. Peu avant la signature, Calixte Kolyardo a expliqué que le projet entend optimiser l'implication accrue de la communauté éducative à travers ces points focaux. « L'intérêt de travailler avec les points focaux de l'éducation est de permettre le développement professionnel et l'expertise des professionnels des médias dans le domaine de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015 à 2025. Ils seront spécialisés dans le traitement de l'information relative à l'éducation de qualité au Congo », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, le coordonnateur a annoncé la mise en place d'un programme de partenariat avec les radios de proximité dans les jours à venir.

Notons que le projet d'appui à l'amélioration du système éducatif est le fruit de la coopération entre le gouvernement de la République du Congo et la Banque mondiale.

Lydie Gisèle Oko

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Le Cemaco entend défendre les intérêts des commerçants

Le délégué général du Centre de médiation et d'arbitrage du Congo (Cemaco), Corneille Moukala-Moukoko, a expliqué aux représentants des institutions commerciales ainsi qu'aux opérateurs économiques nationaux, le 26 juin à Brazzaville, les modalités de fonctionnement de cette organisation et en appelle à leur implication.



Photo de famille à l'issue de la réunion d'information du Cemaco/Adiac

Chargé de juger des litiges à caractère commercial, le Cemaco assure aussi la gestion de ceux liés au monde des affaires par des professionnels. L'institution d'arbitrage et de médiation a été créée en 2012 à l'initiative de la Chambre consulaire de Brazzaville, selon le droit issu du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada).

« La création du Cemaco

contribue à l'assainissement du climat des affaires, notamment la sécurité juridique des investissements nationaux et étrangers. Dans son article 21 du décret instituant les chambres consulaires, il stipule que les chambres consulaires peuvent créer en leur sein, après accord et sous le contrôle des pouvoirs publics, les centres d'arbitrages et en assurer le fonctionnement »,

a indiqué Juslin Osse Toumba, directeur de la communication de la Chambre de commerce de Brazzaville.

Au cours de l'année 2010, les participants aux états généraux de l'Ohada, à Brazzaville, recommandaient la création d'une institution nationale de règlement alternatif des conflits commerciaux, afin d'offrir au pays un outil déterminant pour déboucher sur une justice adaptée aux in-

vestisseurs étrangers et opérateurs économiques locaux.

Le Cemaco, une justice au service des commerçants, entend moderniser l'environnement des affaires et susciter le développement des investissements privés au Congo. Sa mise en œuvre fait suite à la coopération entre le Congo et les partenaires techniques ainsi que financiers.

«Des décisions qui s'imposent à toutes les parties»

Afin de clarifier les actions de cette justice, le délégué général du Cemaco s'est appesanti sur les concepts : arbitrage, médiation, convention d'arbitrage, clause compromissoire, compromis d'arbitrage, médiateur ainsi que sur le tribunal et sentence arbitrale.

L'institution rend des sentences arbitrales ou procès-verbal de médiation. « Les décisions rendues par le Cemaco s'imposent aux parties qui l'ont saisi. Elles

peuvent également faire l'objet d'une exécution forcée par les huissiers de justice. Mais le Cemaco qui est une justice alternative n'est pas un concurrent malveillant des tribunaux de commerce. C'est une forme de justice commerciale privée et parallèle, les usagers ont désormais le choix. Les hommes d'affaires du Congo, vous avez dorénavant l'opportunité d'accéder à d'autres formes de règlement de vos différends », a expliqué Corneille Moukala-Moukoko.

Rappelons qu'à l'image du Cemaco à Brazzaville, les institutions de médiation et d'arbitrage des litiges commerciaux existent depuis 1997 en Côte d'Ivoire, en 1998 au Sénégal, au Cameroun et en Guinée Conakry, en 2003 au Bénin et en République démocratique du Congo, en 2005 à Ouagadougou et celle du Togo en 2011.

Fortuné Ibara

DROITS DE L'HOMME

La commission nationale en assemblée plénière aujourd'hui

L'examen des requêtes et du programme d'activités 2020 ainsi que la formation des commissaires figurent parmi les principaux axes des travaux de la session ordinaire de l'assemblée plénière de l'institution, qui se tiennent du 28 juin au 8 juillet à Brazzaville.

La Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) a pour missions d'assurer, entre autres, le suivi de la promotion et de la protection des droits de l'Homme. Un travail qui, sur le terrain, ne peut être réalisé que par un personnel bien formé et ayant la maîtrise des différentes problématiques relatives aux droits de l'Homme. C'est pour cette raison que la structure a inscrit dans l'agenda de ses travaux une formation des commissaires des droits de l'Homme et autres collaborateurs. Une manière de contribuer aux programmes d'éducation à ces droits comme le veulent les Nations unies. Le programme d'activités qui fixe les axes opérationnels du travail à ac-

complir l'année prochaine passera aussi au peigne fin.

Avec les Nations unies

Le président de la CNDH, Gabriel Valère Eteka-Yemet, a échangé, le 27 juin à Brazzaville, avec le chargé de bureau du Centre d'information des Nations unies au Congo, Prosper Mihindou.

À son partenaire onusien, la Commission a demandé un appui pour renforcer ses capacités opérationnelles afin de se conformer aux principes dits de Paris. Il s'agit d'un ensemble de critères qui permet de classer les pays par catégorie au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Actuellement, le Congo est dans la catégorie B composée



Les membres de la CNDH

des pays qui n'ont pas le droit de vote sur les délibérations. Pour sa part, le Centre d'information des Nations unies a promis d'apporter un appui

au niveau du centre de documentation de la CNDH car disposer de ce centre est un des principes de Paris. Il s'agira donc de former les ressources

humaines, sur les questions de gestion documentaire tout en fournissant une riche documentation.

Rominique Makaya

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Cergec et l'IGN-FI améliorent la qualité des données géographiques

Le Centre de recherche géographique et de production cartographique du Congo (Cergec) et l'Institut géographique national de France à l'international (IGN-FI) travaillent main dans la main pour mettre à la disposition des structures publiques et privées les données de qualité pour leur développement.



Le ministre Coussoud-Mavoungou avec les chercheurs du Cergec et de l'IGN-FI

« Nous devons former les cadres capables de manipuler les outils du système d'information géographique pour qu'ils soient à l'aise dans l'utilisation des images satellites, de nouveaux logiciels dans la production des données que l'ensemble des acteurs publics et privés peuvent utiliser pour le développement de leur activité », a expliqué la directrice régionale de l'IGN-FI, Aude Areste, au sortir d'une entrevue avec le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, le 26 juin à Brazzaville.

L'IGN-FI a, en effet, la vocation d'accompagner les gouvernements dans la mise en œuvre de la géomatique qui est l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques.

Ces données indispensables à l'ex-

pertise territoriale, une fois produites, aident à la prise des décisions. Les services de l'Etat, les bureaux d'étude, les collectivités territoriales, les opérateurs des services publics s'appuient dessus pour la réalisation des projets de développement dans divers domaines. L'agriculture, l'environnement, la gestion des frontières, la sécurité civile, la gestion des risques, les transports, le tourisme... C'est à ce travail que le Cergec est dévolu au plan national. Pour dynamiser davantage la structure, des outils de plus en plus modernes et performants sont nécessaires, ainsi que du personnel formé qui ne soit pas en marge de l'évolution de la technologie en la matière. La coopération relancée entre le Cergec et l'IGN-FI est tombée à pic.

En dehors de l'expertise technique, l'IGN-FI œuvre aussi pour la transmission des savoirs et de compétences, notamment sur la gestion et l'utilisation des données géo-spatiales.

R.M.

AFRIQUE

Le tramadol gagne du terrain

Les saisines mondiales du produit sont passées de moins de dix kilogrammes en 2010 à près de neuf tonnes en 2013, atteignant un niveau record de cent vingt-cinq tonnes en 2017, révèle l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc), dans son dernier rapport publié le 26 juin.

« Le fentanyl et ses analogues demeurent le principal problème de la crise des opioïdes synthétiques en Amérique du Nord, mais l'Afrique de l'ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord sont aux prises avec un autre opioïde synthétique, le tramadol », souligne le rapport mondial sur les drogues. En dépit d'une consommation exponentielle du tramadol sur le continent, la drogue la plus consommée dans le monde reste le cannabis, avec environ cent quatre-vingt-huit millions de consommateurs en 2017.

Selon le dernier rapport sur les drogues, trente-cinq millions de personnes dans le monde souffrent de troubles liés à l'usage de drogues et ont besoin d'un traitement.

Le document estime à cinquante-trois millions le nombre d'usagers d'opioïdes, soit 56 % de plus que les estimations précédentes. Les opioïdes sont responsables des deux tiers des 585 000 décès dus à l'usage de drogue en 2017. Au niveau mondial, onze millions de personnes se sont injectées des drogues la même année, dont 1,4 million vivent avec le VIH et 5,6 millions avec l'hépatite C.

Augmentation de la gravité

En 2017, on estime qu'environ deux cent soixante-onze millions de personnes, soit 5,5% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont consommé des drogues au cours de l'année précédente. Bien que cette estimation soit semblable à celle de 2016, une perspective à plus long terme révèle que le nombre de personnes qui utilisent des drogues est maintenant 30% plus élevé par rapport à 2009. Même si cette augmentation est due en partie à une croissance de 10% de la population mondiale de cette tranche d'âge, les données montrent maintenant une prévalence plus élevée de l'usage d'opioïdes en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord, ainsi que de l'usage du cannabis en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie qu'en 2009. Selon les estimations, la fabrication illicite mondiale de cocaïne a atteint un niveau record de 1 976 tonnes en 2017, soit 25% de plus que l'année précédente. Dans le même

temps, la quantité mondiale de cocaïne saisie en 2017 a augmenté de 13% pour atteindre 1 275 tonnes, soit la quantité la plus importante jamais enregistrée.

La crise de surdose d'opioïdes synthétiques en Amérique du Nord a également atteint de nouveaux sommets en 2017, avec plus de quarante-sept mille décès par surdose d'opioïdes enregistrés aux États-Unis, une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente, et quatre mille décès liés aux opioïdes au Canada, une augmentation de 33% comparative-ment à 2016.

La prévention et le traitement toujours insuffisants

« De meilleures recherches et des données plus précises ont révélé que les conséquences néfastes de l'usage de drogues sur la santé sont plus graves et plus répandues qu'on ne le pensait auparavant », rapporte l'Onudc.

Dans de nombreuses régions du monde, seulement une personne sur sept souffrant des troubles liés à l'usage de drogue reçoit un traitement chaque année. Un constat plus alarmant en milieu carcéral, où la prévalence de maladies infectieuses comme le VIH, l'hépatite C, la tuberculose active et les risques connexes est disproportionnellement plus élevée que parmi la population générale, en particulier parmi les détenus qui utilisent des drogues par injection en prison.

Cinquante-six pays ont indiqué qu'ils offriraient un traitement de substitution aux opiacés dans au moins une prison en 2017, tandis que quarante-six pays ont indiqué qu'ils ne disposaient pas d'une telle option thérapeutique en milieu carcéral. Les programmes d'échange de seringues sont beaucoup moins disponibles dans les prisons : onze pays ont signalé qu'ils étaient disponibles dans au moins une prison, mais leur absence a été confirmée dans quatre-vingt-trois pays, note l'Onudc qui invite les gouvernements nationaux et la communauté internationale à intensifier leurs interventions afin de combler cette lacune.

Josiane Mambou Loukoula

AVIS D'APPEL D'OFFRES

No: AON-T/04/PD-PAC/PM/2019
 REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)
 Financement : prêt N° 2000001239-CG FIDA / Gouvernement

Construction d'un complexe frigorifique fonctionnant à l'énergie solaire à Okombé District de Ntokou - Département de la Cuvette

1. Le Gouvernement du Congo a reçu le prêt N°2000001239 du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce PRET pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de construction d'un complexe frigorifique fonctionnant à l'énergie solaire à Okombé - District de Ntokou Département de la Cuvette.

2. Le Coordonnateur du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés, à présenter leur soumission cachetée en vue de construire les différents ouvrages prévus dans le cadre des travaux de construction du complexe frigorifique à Okombé. Ces travaux sont repartis en trois (03) lots distincts :

- Lot N° 1 : Construction et équipement d'un entrepôt frigorifique fonctionnant à l'énergie solaire ;

- Lot N° 2 : Construction d'un bâtiment administratif, d'une aire de séchage, d'un bloc sanitaire ;

- Lot N° 3 : Installation d'un système d'alimentation d'eau potable

Les entreprises intéressées pourront soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Le délai maximum des travaux prévu est de six (06) mois par lot à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage des travaux.

3. L'Appel d'Offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres définies dans l'Accord de financement et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays

qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le dossier d'Appel d'Offres.

4. Les soumissionnaires peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse indiquée ci-après, du Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 16 heures.

« VILLA Maison Blanche », derrière l'Ambassade des USA, Arrêt de bus Blanche GOMES Brazzaville - République du Congo.

Téléphone : (00 242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11, Email : pdpac.cg@gmail.com.

5. Les conditions minima de qualification comprennent :

a) Les copies des documents originaux de constitution de société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise du Soumissionnaire ;

b) Une procuration écrite du signataire habilité ;

c) L'attestation de non faillite ;

d) La justification de la conformité vis-à-vis de la législation fiscale et administrative congolaise ;

e) La justification d'un chiffre d'affaires en travaux BTP et ou Froid au cours des cinq (5) dernière année au moins égale à deux (2) fois le montant de son offre ;

f) La possession d'au moins une expérience d'exécution de travaux similaires (nature et taille) à ceux objet de l'Appel d'Offres ;

g) La capacité financière : l'entreprise doit disposer d'un montant minimum de liquidité et/ou de crédit net d'autres engagements

contractuels pour des montants respectivement de :

1. Lot n° 1 : seize millions (16 000 000) F CFA ;

2. Lot n° 2 : deux millions quatre cent mille (2 400 000) F CFA ;

3. Lot n° 3 : un million deux cent cinquante mille (1 250 000) F CFA ;

La mise à disposition du chantier des équipements et du personnel clé pour l'exécution des travaux. La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

6. Le Dossier d'Appel d'Offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA.

La méthode de paiement sera au comptant (espèces).

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 1er août 2019 à 12 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le 1er août 2019 à 13 heures précises à l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC). Les montants de la garantie de l'offres en francs CFA ou équivalent sont respectivement de :
 Lot n° 1: Cinq millions (5 000 000) F CFA ;

Lot n° 2: Sept cent cinquante-mille (750 000) F CFA ;

Lot n° 3: Quatre cent mille (400 000) F CFA ;

Le pli devra porter la mention « AON No : AON-T/04/PD-PAC/PM/2019- Travaux de construction d'un complexe frigorifique fonctionnant à l'énergie solaire à Okombé-A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

8. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter le chantier et ses environs et d'obtenir par lui-même et à ses risques tous les renseignements qui peuvent s'avérer nécessaires pour la préparation de l'offre et à la conclusion d'un contrat. Les coûts liés aux visites des chantiers seront à la charge du soumissionnaire. Les visites des chantiers se tiendront 14 jours avant la date de soumission des offres à 10 h 00 sur les sites des travaux. Un certificat de visite sera délivré à cet effet. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)

Sis « VILLA Maison Blanche », derrière l'Ambassade des USA, Arrêt de bus Blanche GOMES Brazzaville

Téléphone : (00 242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11

Email : pdpac.cg@gmail.com

Brazzaville - République du Congo.

Fait à Brazzaville, le

La Coordination du PD-PAC

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

(No: AOI-F/01/PD-PAC/PM/2019
 REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)
 Financement : Prêt N° 2000001239 - CG FIDA / Gouvernement

Fourniture de quatre-vingt-douze (92) moteurs hors-bord, trois (03) coques légères à Makoua Département de la Cuvette

1. Le Gouvernement du Congo a reçu un PRET du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce PRET pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition des moteurs hors-bord, coques légères, gilets de sauvetage et imperméables en deux lots :

Lot N° 1 :

- Quarante (40) Moteurs hors-bord de 5 CV ;

- Quarante-cinq (45) Moteurs hors-bord de 8 CV ;

- Quatre (04) Moteurs hors-bord de 40 CV.

Lot N° 2 :

- Trois (03) coques légères avec moteurs hors bords de 40 CV ;

- Quinze (15) gilets de sauvetage ;

- Quinze (15) imperméables.

2. L'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les quatre-vingt-douze (92) moteurs hors-bord, trois (03) coques légères, quinze (15) gilets de sauvetage et quinze (15) imperméables.

3. L'Appel d'Offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres définies dans l'Accord de financement et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'Appel d'Offres.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) - Tél (00242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11 Email : pdpac.cg@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-après du Lundi au Vendredi de 9 heures à 16 heures.

5. Les conditions minimums de qualification comprennent :

• Capacité technique et expérience pertinente ;

• Capacité à assurer le service après-vente.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Cent mille (100 000) francs CFA.

La méthode de paiement sera au comptant, par chèque certifié ou par virement bancaire dans le compte du projet.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 16 août 2019 à 12 heures 00, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le 16 août à 13 heures à l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC).

Le montant de la garantie d'offres en francs CFA est de 3 500 000 FCFA.

Le pli devra porter la mention « AOI-F /01/PD-PAC/PM/2019 »

Fourniture des moteurs hors-bord à Makoua, Département de la Cuvette.

« A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

PD-PAC

« Villa Maison Blanche », derrière l'Ambassade des Etats Unis, Arrêt de bus Hôpital Blanche Gomes

Pays : CONGO,

Téléphone : (00 242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11 Adresse électronique : pdpac.cg@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

La Coordination du PD-PAC



PROMO ZUA YA YO
VOUS POUVEZ GAGNER
1 GROUPE ELECTROGÈNE
5 KVA
Composez *6262#

PUBLICIS AS Partners



COOPÉRATION

L'Université Inter-Etats Cameroun-Congo ouvre ses portes en septembre

L'établissement supérieur, l'un des joyaux de la coopération entre les deux pays, accueillera bientôt ses premiers étudiants pour l'année académique 2019-2020 (filiale du numérique), a annoncé l'ambassadeur camerounais à Brazzaville, Komidor Njimoluh Hamidou, au cours de la soirée de la fête nationale de son pays.

Initialement célébrée le 20 mai de chaque année, la 47e édition de la fête nationale du Cameroun a été organisée en différé au Congo, le 26 juin, sur le thème « Unité dans la diversité, atout majeur du peuple camerounais dans sa marche résolue vers l'émergence ».

Dans son discours, l'ambassadeur du Cameroun a souligné « les remarquables relations de fraternité qui lient le Cameroun et le Congo ». Ces relations, a-t-il poursuivi, ont été marquées, cette année, par la participation « d'un contingent significatif des forces de défense congolaises aux côtés des forces de défenses camerounaises ».

Parlant de l'université Inter-Etats Cameroun-Congo, le diplomate a indiqué qu'elle a été créée en 2012 et se construit sur deux sites dans les deux villes frontalières que sont Sangmélina (Cameroun) et Ouesso (Congo). Elle offrira une mobilité des étudiants de part et d'autres des deux frontières.

La fête nationale du Cameroun a été célébrée sous le signe de l'unité, dans un contexte sécuritaire toujours préoccupant dans deux de ses dix régions. A cette occasion, Komidor Njimoluh Hamidou a saisi cette occasion pour dénoncer des actions terroristes perpétrées par « des groupuscules sécessionnistes ».

«Après des velléités de revendications d'indépendance, les sécessionnistes ont retrouvé leur nature propre en se transfor-



Komidor Njimoluh Hamidou délivrant son message/Adiac

mant en bandits de grands chemins. Ils détruisent des biens matériels ainsi que le tissu économique. Ils sèment la mort, provoquent des déplacements internes de la population, des enlèvements suivis des demandes de rançon », a déclaré l'ambassadeur, tout en louant les efforts consentis par l'armée de son pays pour protéger la population et ses biens. Selon lui, « les velléités de revendications postélectorales qui ont connu des sommets avec des fameuses marches blanches insurrectionnelles s'étouffent désormais dans la cacophonie

des propos haineux, de la prolifération des fake-news, de leur marginalisation populaire et de leur singularisation ».

L'Afrique doit relever le défi de sa prise de conscience...

Au sujet du continent, l'ambassadeur a présenté sa vision panafricaine et sa réflexion sur le contexte néocolonial. Handicapée par de fortes disparités économiques entre les pays qui la composent, l'Afrique, a-t-il estimé, doit absolument consolider sa dynamique. « Le mal de l'Afrique c'est la pauvreté, source de toutes les corrup-

tions, de toutes les déstabilisations. Mais cette pauvreté se dévoile paradoxalement avec l'immensité des richesses que regorge l'Afrique. Cette Afrique si riche, si convoitée, hier comme aujourd'hui, doit être à l'initiative d'une nouvelle éthique de la coopération », a-t-il exhorté.

Pour lui, l'Afrique doit relever le défi de sa prise de conscience dans un monde où « l'école, la science, l'organisation, l'intérêt collectif, le respect de l'heure, le civisme, le patriotisme... priment et fondent la qualité des partenaires ».

Mais pour y parvenir, a poursuivi l'ambassadeur, « l'Afrique doit identifier les aspects qu'elle a en partage avec le monde ». Komidor Njimoluh Hamidou a lancé: « L'Afrique doit y répondre par une nouvelle refondation des valeurs qui prend en compte son hybridité qui la place au diapason de plusieurs courants des civilisations de ce monde. Une nouvelle école, qui ne soit plus coloniale ni néocoloniale, doit être secrétée pour l'éducation de la nouvelle Afrique, afin de rendre compétitifs des femmes et des hommes africains dans un monde de compétition ».

L'ambassadeur a conclu: « Ainsi, peut-être, cessera-t-on de venir saigner l'Afrique ! Ainsi peut-être finira-t-on avec la déstabilisation permanente de l'Afrique pour ses richesses ! Ainsi peut-être, avec la vulgarisation des valeurs politiques, des valeurs nouvelles de gestion économique et sociale, verra-t-on éclore une nouvelle Afrique, partenaire à armes égales dans un monde mondialisé ! C'est par la construction et la consolidation des grands ensembles économiques régionaux que l'Afrique amorce ce cap d'avenir ».

La célébration de la fête nationale du Cameroun à Brazzaville a été aussi marquée par la décoration du directeur général d'Express union, Florent Fango Ngankou.

Yvette Reine Nzaba

AIDE HUMANITAIRE

L'ONU sollicite plus de générosité pour soutenir les réfugiés

L'appel aux dirigeants du monde a été lancé, le 25 juin, par le secrétaire général, Antonio Guterres, et la présidente de l'Assemblée générale des Nations unies, Maria Fernanda Espinosa.

Le plaidoyer a été fait au cours de la conférence annuelle des bailleurs de fonds de l'agence des Nations unies chargée des réfugiés de la Palestine (Unrwa), tenue à New York. Il s'appuie sur le constat selon lequel l'éducation des millions d'enfants réfugiés est en jeu.

« Aujourd'hui, je demande humblement à tous les bailleurs de fonds de maintenir leur soutien à l'Unrwa au niveau de l'année dernière. Nous savons ce qui est en jeu, à savoir l'éducation pour un demi-million d'enfants, huit millions de visites médicales par an, une assistance d'urgence pour un million de personnes », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, António Guterres. Il a rappelé que l'an dernier, lors de la conférence des bailleurs de fonds de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le pire était à craindre mais pour ce faire, de nombreux bailleurs de fonds ont octroyé de l'argent permettant de faire

fonctionner les écoles, les cliniques et de poursuivre les distributions de nourriture.

C'est pourquoi, l'Unrwa a maintenu ses opérations pendant près de la moitié de l'année en cours, grâce aux généreuses contributions des États membres et d'autres entités. A la fin de ce mois, l'Unrwa devra faire face à son premier déficit de financement qui continuera de s'aggraver s'il n'y a pas une réaction à temps. D'autant plus que cette structure avait déjà pris des mesures de réforme et de maîtrise des coûts. Car, ces cinq dernières années, elle avait économisé environ cinq cents millions de dollars grâce à ces mesures et dans le même temps, elle a diversifié sa base de donateurs. Malgré ces efforts, l'agence onusienne dépend toujours des États membres pour fournir la majeure partie des fonds.



Antonio Guterres

« La poursuite des activités de l'Unrwa doit être considérée non seulement comme une responsabilité commune, mais également comme une réussite commune. Car, des millions d'enfants ont bénéficié d'une éducation grâce à l'Unrwa », a précisé le secrétaire général, en insistant sur le fait que les

services de santé de cette agence sont de bonne qualité et remarquablement rentables. En plus, ses services d'urgence et sociaux répondent aux besoins fondamentaux de millions de personnes. Par exemple, rien qu'à Gaza, un million de réfugiés de Palestine dépendent de l'agence onusienne pour se nourrir. « Si nous sommes fiers de ces réalisations, nous devons les soutenir de manière concrète », a encore plaidé le responsable de l'ONU.

« Ne laisser personne de côté »

Intervenant pour sa part, la présidente de l'Assemblée générale des Nations unies, Maria Fernanda Espinosa, a également rappelé que l'année dernière, l'Unrwa a réussi à combler un déficit de quatre cent quarante-six millions de dollars grâce à la générosité des États membres et à des mesures de réduction des coûts de quatre-vingt-dix millions

de dollars. « L'office continue d'entreprendre des réformes pour améliorer son efficacité », a-t-elle indiqué. Elle a invité les États membres à tenir compte des conséquences de la cessation des activités de cette agence pour un demi-million de filles et de garçons, notamment pour les cinq millions de réfugiés dans le monde. « Avons-nous, en tant que communauté internationale, suffisamment fait pour honorer l'esprit des résolutions antérieures de l'Assemblée générale concernant ces réfugiés ? », s'est-elle interrogée.

Et Maria Fernanda Espinosa de conclure: « Ce n'est pas une affaire de charité. Il en va de la responsabilité, du respect de la dignité humaine et des droits de la personne. Il s'agit de tenir la promesse que nous avons faite dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté. Il s'agit de solidarité avec nos frères et sœurs palestiniens ».

Rock Ngassakys

ZLECA

De bonnes perspectives pour le commerce intra-africain

Le rapport annuel de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) projette un avenir prometteur de l'Afrique, dont les échanges internes ne représentent aujourd'hui qu'entre 15 et 17%, contre 47% en Amérique, 61% en Asie et 67% en Europe.

Avec l'entrée en vigueur, la semaine prochaine à Niamey, au Niger, du traité instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca), le commerce intra-africain devrait progresser de 33% après la suppression complète des droits de douane, selon le document. Il s'agit d'une avancée majeure dans l'intégration du continent africain.

Le rapport sur le développement économique en Afrique 2019, intitulé « Made in Africa : règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain », examine l'important potentiel des règles d'origine pour changer la donne sur le continent et permettre à la Zleca de catalyser son intégration régionale en générant des gains importants. « Les règles d'origine constituent un véritable passeport qui permet aux marchandises de circuler en franchise de droits à l'intérieur d'une zone de libre-échange, si ces marchandises sont considérées comme originaires de cette zone », rappelle le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du nord.

Une fois que tous les droits de douane auront été éliminés, la Cnuced estime que le produit intérieur brut de la plupart des pays africains pourrait enregis-

trer jusqu'à 3% d'augmentation, à condition que les règles d'origine soient simples et favorables aux entreprises.

Certains économistes « trop optimistes » révèlent que le tissu industriel est presque inexistant dans beaucoup de pays. Pour eux, les règles d'origine devront déterminer le niveau minimum de transformation d'un produit sur le continent pour que les avantages tarifaires lui soient appliqués. Il faudra aussi faire tomber bon nombre d'obstacles : éviter, par exemple, que les intérêts nationaux et les intérêts privés des multinationales ne prennent le dessus, trouver des mécanismes efficaces de lutte contre la corruption et développer des réseaux de transport de qualité.

Le document fournit une évaluation factuelle de la nature et des résultats de la politique budgétaire en Afrique. Analysant à la fois les défis et les possibilités, il passe en revue les meilleures pratiques afin de formuler des recommandations générales et de faciliter les échanges de données d'expérience. Les États membres seront ainsi à même d'entreprendre les réformes budgétaires nécessaires et d'améliorer la gestion macroéconomique.

Bien que la demande intérieure, les investissements publics et le renforcement du commerce entre l'Afrique et les marchés mondiaux aient soutenu la croissance, les produits de base demeurent un moteur essentiel de la croissance en Afrique, exposant les économies à la volatilité de leurs cours, note le rapport.

Le commerce intra-régional encore faible

Les importations intra-africaines ne représentent actuellement que 14% des exportations totales du continent et les tarifs en place seront maintenus sur les 86% restants d'importations provenant de pays non africains. Une marge bien faible comparée aux volumes des échanges dans d'autres régions du monde.

Ce document relève, en effet, que 56% de ces exportations intra-africaines ont lieu dans des zones de libre-échange préexistantes des communautés économiques régionales, au sein desquelles le commerce est déjà entièrement libéralisé.

Les trois quarts des exportations intra-africaines ont été effectuées par seulement treize pays (Eswatini, Côte d'Ivoire, Maroc, Cameroun, Zambie, République

démocratique du Congo, Angola, Tunisie...); l'Afrique du Sud à elle seule détenant environ 45% de cette part. Au cours de la période 2015-2017, ce pays a occupé la première place de ces exportations dans trois des cinq principaux secteurs : machines et matériel de transport (60,2%), denrées alimentaires (28,9%), minerais et métaux (25,4%), devant le Nigeria et l'Algérie.

La Zleca réduira les recettes tarifaires

D'après la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Zleca devrait avoir des effets modérés et graduels sur les recettes tarifaires liées au commerce intra-africain, pour plusieurs raisons. En mars dernier, les produits sensibles à l'exclusion de la libéralisation n'avaient toujours pas été déterminés par chaque pays.

Cependant, pour évaluer les répercussions de la Zleca sur les recettes tarifaires, les calculs de la CEA prévoient que la réduction puis la suppression des tarifs sur les flux commerciaux en Afrique entraîneront une baisse de 6,5% à 9,9% de ces recettes à long terme.

Si le montant des taxes perçues

sur les flux commerciaux africains est appelé à baisser, l'effet global de la Zleca sur les recettes publiques sera sans doute plus équilibré, en particulier sur le moyen terme, puisque les droits de douane ne constituent qu'une faible part des recettes publiques, ne représentant en moyenne que 15% des recettes fiscales totales du continent.

En clair, les réductions des recettes tarifaires, qui seront limitées, n'auront d'incidences que sur une faible part des taxes générées dans la plupart des pays.

Bien que la Zleca réduira les recettes tarifaires, elle devrait aussi stimuler la croissance du produit intérieur brut de l'ordre de 1 à 6%, ce qui élargira l'assiette fiscale et stimulera le recouvrement de l'impôt auprès d'autres sources.

Le rapport préconise enfin que la réduction des tarifs au titre de la Zleca soit échelonnée sur cinq ans pour les pays en développement et sur dix ans pour les pays les moins avancés. Il est même prévu un échelonnement plus long concernant les produits « sensibles », de dix ans pour les pays en développement et de treize ans pour les pays les moins avancés.

Josiane Mambou Loukoula

NÉCROLOGIE

Les enfants Ossété ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, Joseph Ossété, syndicaliste de la CSTC, survenu le 20 juin à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n° 104, rue Lampama, à Talangai (Arrêt de bus Manguier ou Général). La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



IN MEMORIAM

2 juillet 2017 - 2 juillet 2019
Voici deux ans, jour pour jour que notre regretté mari, frère et grand père, Joseph Mbys Assolant a quitté la terre des hommes. La veuve ainsi que toute la famille du De cujus, prient tous ses parents, amis et connaissances d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire. Une messe d'action de grâce sera dite en l'église Saint Paul de Dolisie, le 2 juillet 2019 à 06h00.



Yannick Mbouma, agent des Dépêches de Brazzaville, AS-Coina-coin, les familles Mohondiabeka, Mopendza, Bomolo, Benabio ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès inopiné de leur fils, neveu et père, Orphée Tabareze Benabio, survenu le lundi 24 juin 2019 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis au n°52 de la rue Bacongo, à Poto-Poto.

La date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



REMERCIEMENTS

Suite au décès brutal de leur fils Ziela Delmich Richardier survenu à Moscou (Russie) le 28 février 2019 à 22h 35, Mr Ziela Michel Bonaparte et famille remercient tous ceux qui les ont soutenus moralement et physiquement lors du décès et en particulier :
- Son Excellence Monsieur le président de la République ;
- l'ambassade du Congo en Russie
- le ministère des Affaires étrangères
- l'honorable Olga Clarisse Sita.
Que tous trouvent ici l'expression de leur profonde reconnaissance.



DÉVELOPPEMENT

De nouveaux défis africains débattus au Maroc

Rabat a abrité récemment la troisième édition de la Conférence annuelle sur la paix et la sécurité (Apsaco), sur le thème: « La place de l'Afrique et son influence dans un monde changeant ».

Les assises ont permis de débattre des nouveaux défis du continent africain en fonction de ses potentiels, de mesurer le coût de la corruption (25% du produit national brut) et de montrer que celle-ci compromet le développement. L'autre préoccupation a concerné des tensions interétatiques qui retardent l'intégration économique régionale.

A l'entame de la rencontre, l'ex-Premier ministre du Mali, Diango Sissoko, a déclaré : « Nos dirigeants n'ont pas toujours été à la hauteur des espoirs nourris ».

L'Afrique qui sort à peine de la colonisation y a gardé des cicatrices. Mais elle est aujourd'hui appelée à se prendre en main dans un contexte difficile. Terrorisme, insécurité, instabilité politique et conflits mettent le continent à rude épreuve, alors que les puissances mondiales jouent des coudes pour y avoir une plus grande influence. D'où ces propos de Diango Sissoko: « Nos partenaires n'ont pas d'ambition pour nous mais pour leurs peuples. L'Afrique doit être responsable de son propre développement et en prendre conscience ».

L'ancien Premier ministre malien est convaincu que la force des jeunes et des femmes peut changer la donne. Parlant de l'Afrique du Sud, « l'idéal de Mandela semble être trahi et il faut aujourd'hui que l'ANC (Congrès national africain, ndlr) se ressaisisse », a-t-il souligné, faisant allusion aux dernières élections sud-africaines qui ont

marqué un affaiblissement du parti, malgré son maintien au pouvoir.

Pour le président du Policy center for the New south, Karim El Aynaoui, les Africains doivent décider eux-mêmes des relations qu'ils veulent avoir avec le monde. Il pense qu'il est temps de redéfinir les priorités et d'entamer un débat sérieux sur la place de l'Afrique sur l'échiquier mondial. Cet impératif d'ownership ou d'appropriation est primordial alors que le traité sur la Zone de libre-échange économique africaine vient d'être ratifié. Il a regretté le fait que les Africains consomment sans modération les grilles d'analyses anglo-saxonnes alors que les think tank africains et centres de recherches sont à même de porter un regard nouveau sur les problématiques continentales. Il en va, selon lui,

« l'idéal de Mandela semble être trahi et il faut aujourd'hui que l'ANC (Congrès national africain, ndlr) se ressaisisse »

de la capacité de l'Afrique à déterminer ses propres paradigmes face à sa "porosité" qui l'expose aux jeux stratégiques internationaux.

«Un besoin d'autonomie stratégique pour l'Afrique»

Pour Hugo Sada, conseiller spécial du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, le continent a un problème de leadership et un besoin d'autonomie stratégique. Il a relevé les cinq défis majeurs du continent : l'impératif de développement alors qu'il dépend de l'exportation de ses

matières premières au lieu de les transformer; la corruption qui, selon les chiffres de la Banque africaine de développement, happe 25% du produit national brut africain, l'équivalent de cent cinquante milliards de dollars; les crises et les conflits qui s'ajoutent à un ensemble de menaces sécuritaire, climatique et terroriste; les divisions politiques qui compromettent les intégrations régionales. Il a ajouté la démographie et l'émigration, qui nourrissent la confrontation Nord-Sud qui n'est pas prête de s'atténuer malgré l'accord de Marrakech sur la migration.

La troisième édition de l'Apsaco a été l'occasion de présenter le rapport annuel sur la géopolitique de l'Afrique, qui traite des sujets liés aux perspectives du continent et retrace les contours actuels. Parmi les sujets phares figurent la migration, l'embrièvement des enfants par les milices, la criminalité transnationale et le terrorisme. Dans le chapitre géopolitique, les problématiques traitées soulignent les nouvelles dynamiques que traversent l'Afrique. Par exemple, le jeu des puissances étrangères en action dans le continent.

Noël Ndong

CAN 2019

Le Nigeria et l'Égypte font respecter la logique

Comme les Super Eagles quelques heures plus tôt, les Pharaons ont validé aussi leur qualification pour les huitièmes de finale.

La trente-deuxième édition de la Coupe d'Afrique des nations a prévu quelques nouveautés. Les huitièmes de finale dans une phase finale de la CAN c'est nouveau. C'est le bénéfice d'une compétition à vingt-quatre équipes puisque les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour cette étape décisive ainsi que les quatre meilleurs troisièmes sélectionnés parmi les six groupes de la compétition.

Le Nigeria n'est pas favori à la consécration finale. Et pourtant, il faut compter aussi sur leur état d'esprit au moment d'aborder les premières huitièmes de finale de l'histoire de la CAN. Le Nigeria était le premier à se qualifier pour cette étape en respectant d'ailleurs son statut de favoris du groupe B.

Les Super Eagles ont pris la tête de leur groupe et ce grâce à sa courte victoire (1-0) sur la Guinée, acquise sur un style qui lui est désormais familier. Le Nigeria attend, après les 70 minutes de jeu, pour mettre son adversaire KO. Kenneth Omeruo a compensé l'inefficacité offensive des siens en marquant à la 73e minute. Il reprenait de la tête le corner de Moses Simon. C'est donc en toute logique que les Super Eagles seront comptés parmi les seize meilleures sélections de la CAN. Le Nigeria n'a pas l'habitude de s'arrêter au premier tour. La dernière fois que les Nigériens n'ont pas pu franchir le premier tour remonte de très loin. En 1982, juste après leur premier sacre continental.

Depuis lors, le Nigeria n'a plus vécu cette déception, en témoignent leur parcours. De 1984 à 2019, il a passé le premier tour à chaque fois. Sur douze, sans compter la nouvelle qualification, les Super Eagles ont disputé quatre finales (deux gagnées en 1994 et 2013 contre deux perdues en 1988 et 1990). Ils ont échoué cinq fois en demi-finales (1992, 2002, 2004, 2006 et 2010) puis une seule fois en quarts de finale. Dans cette CAN de l'Égypte, le Nigeria espère au moins atteindre les quarts de finale.

Comme le Nigeria, l'Égypte non plus n'a l'habitude de quitter la compétition très tôt. 1988 et 1990 font partie des exceptions. Seulement dans la plupart des cas, quand les Pharaons passent le premier tour, ils font ensuite des dé-

gâts quand ils évoluent à la maison. Excepté la CAN 1974 au cours de laquelle, ils ont échoué en demi-finale, les Égyptiens ne négligent aucun détail à domicile. Ils ont gagné trois de leur six titres à domicile (1989, 1986, 2006). Favoris de la CAN, ils ont été bousculés et battus dans l'engagement par les Léopards de la République démocratique du Congo. Mais au finish, le réalisme des Pharaons a eu raison sur les vaillants Léopards (2-0).

Beaucoup pensent que la prestation de l'Égypte inquiète, puisqu'elle gagne sans séduire dans le jeu eu égard à ses deux rencontres disputées. Et pourtant comme en 2017 au Gabon, les Pharaons avancent lentement mais sûrement. Lors de la dernière CAN, alors qu'elle revenait dans la compétition, l'Égypte avait surpris plus d'un en se retrouvant en finale alors que les Pharaons étaient incapables de marquer plus d'un but lors de cette compétition.

Ils ont débuté par un nul (0-0) contre le Mali avant de battre l'Ouganda et le Ghana sur le score identique (1-0). Ils éliminent le Maroc en quart (1-0) puis ils concèdent un nul (1-1) contre le Burkina Faso avant de l'emporter aux tirs au but en demi-finale. Pour le second tour, l'Égypte comptera à coup sûr sur sa star Mohamed Salah qui a réussi à ouvrir son compteur contre la RDC. C'est son troisième but à la phase finale de la CAN (2 en 2017).

Il a été impliqué dans tous les buts de l'Égypte dans cette CAN. Le mercredi encore, il a été passeur décisive sur le premier but des Pharaons inscrit de la tête par Ahmed Elmohamady. Il s'est ensuite senti libéré après son premier but dans cette CAN, l'œuvre d'un joueur plus inspiré. Il a conclu de belle manière un contre bien mené par Trézeguet en fixant d'abord Tisserand avant de surprendre Ley Matampi d'une frappe dont il a lui-même le secret. L'Égypte compte énormément sur la forme de Salah pour ajouté une sept étoile à leur palmarès. A titre individuel, Mohamed Salah espère désormais faire mieux que lors de sa première CAN surtout que le titre du meilleur joueur africain est en jeu.

James Golden Eloué

IN MEMORIAM

30 juin 1997- 30 juin 2019, 22 ans déjà!

La mort, toujours la mort! Et encore, ce maudit mois de juin 1997, qui



avait brisé nos cœurs et infligé une lourde peine à la famille Ondzenga. Après avoir arraché tragiquement, le 5 juin 1997, à notre affection, notre cher aimé, père Faustin Jérôme Ondzenga, voilà que le 30 juin 1997, la mort s'acharnait encore une nouvelle fois sur notre fils, et petit-frère, Faustin Norris Ondzenga. En ce triste et douloureux jour anniversaire de ta mort, ta mère Charlotte Ingoba, tes frères et sœurs prient tous ceux qui t'ont connu et aimé,

de ne cesser d'avoir une pensée pieuse pour toi.

Des messes seront dites en sa mémoire du samedi 29 juin au dimanche 30 juin 2019, à 6h 15, en l'église Saint-Esprit de Moundali.

PROJET INGA

La BAD accusée d'ignorer les besoins de la population congolaise

Il est reproché à l'institution financière de promouvoir un projet qui aura un impact sérieux sur l'environnement et le social des communautés locales affectées, notamment l'accès à la terre, à la nourriture, à l'eau potable, à la forêt.

Une coalition d'organisations de la société civile congolaise et de communautés locales affectées par les barrages d'Inga sollicite du gouvernement congolais et des investisseurs étrangers, incluant la Banque africaine de développement (BAD), de prendre en compte les revendications des communautés locales et de la population congolaise, en ce qui concerne le développement du projet Inga III. Cette coalition rappelle, en effet, que lors de sa visite en République démocratique du Congo (RDC) du 17 au 20 juin, le président de la BAD, Adesina Akinwumi, avait rejeté toutes les sollicitations de la société civile congolaise et les communautés locales d'Inga visant à le rencontrer. Elle déplore cette attitude « qui frise manifestement un mépris délibéré de la politique des sauvegardes de la BAD, plus spécialement ses principes relatifs à la consultation et à l'implication de différentes parties prenantes dans un projet soutenu financièrement par elle ».

Pourtant, relève cette coalition dans un communiqué du week-end dernier, dans sa politique du secteur Energie, la BAD promet de s'assurer que les projets de centrales hydroélectriques prennent effectivement en compte les éventuels impacts sociaux et environnementaux et ce,

en conformité avec ses normes de protection environnementale et sociale; intègrent les incidences du changement climatique et s'appuient de façon adéquate sur les besoins de développement locaux et nationaux en eau et énergie, tout en accordant l'attention requise à l'impact sur la population en aval.

« Les risques sociaux et environnementaux élevés du projet Inga 3 sont évidents. Nous, communautés touchées par Inga 1 et 2, luttons depuis des décennies pour obtenir une juste compensation et continuons de subir les conséquences économiques et culturelles liées à la perte de nos terres », a expliqué un membre de la communauté d'Inga, Albert Tona, cité dans ce document, regrettant que beaucoup de ménages risquent d'être déplacés à nouveau par Inga III.

Reconsidérer le projet

La coalition fait également savoir que depuis son investiture, le 24 janvier dernier, le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, ne cesse d'appeler à ses pairs et d'inviter différents partenaires à venir investir en RDC, en général, et dans le projet Inga III, en particulier. Pour ce regroupement, ces actions en direction de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la BAD seraient jusqu'à ce



Barrage Inga en RDC

jour menées sans aucune prise en compte effective des revendications des communautés locales d'Inga et de la population congolaise. Il s'agit notamment en ce qui concerne la consultation publique préalable; l'implémentation de bonnes études indépendantes d'impacts environnementaux et sociaux ainsi que l'amélioration de la communication sur le projet Inga III, à travers la mise en place d'un système qui puisse

permettre à tous les Congolais d'être informés en temps réel sur l'évolution du projet. Ces actions négligeraient aussi des demandes de la population sur la participation de la société civile en tant que partie prenante au projet et la consultation des communautés locales affectées; l'indemnisation des communautés impactées par l'établissement du site d'Inga et les barrages Inga I et II, etc.

Face à cette réalité, les organi-

sations signataires du document recommandent au gouvernement congolais de reconsidérer le développement du projet Inga III, en vue de prendre le temps de réfléchir sur les stratégies et bonnes pratiques à mettre en place en faveur du développement du secteur énergétique dans le pays et de l'augmentation du taux d'accès de la population à une énergie propre et durable.

Lucien Dianzenza

COOPÉRATION

Un haut fonctionnaire de la Banque mondiale ce jeudi à Kinshasa

Le vice-président de l'institution pour l'Afrique, Hafez Ghanem, arrive ce 27 juin pour la deuxième fois en République démocratique du Congo (RDC), où il s'entretiendra avec les autorités politico-économico-financières du pays sur les priorités de développement.

Hafez Ghanem est en quelque sorte le « Monsieur Afrique » de la Banque mondiale (BM). Pour la petite histoire, il effectue, en moins d'une année, sa deuxième visite de travail en RDC après sa nomination à ce poste, le 1er juillet dernier. Une preuve de plus du regain d'intérêt de cette institution financière internationale vis-à-vis de la RDC. De l'objet de sa visite, l'agenda officiel prévoit des rencontres avec les autorités nationales au plus haut

niveau. Il y a bien entendu les discussions avec le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, puis le haut fonctionnaire de la BM rencontrera également le ministre des Finances du gouvernement sortant, Henri Yav Mulang.

Selon les indiscrétions, les discussions avec la présidence de la République et l'exécutif national sortant vont porter essentiellement sur les priorités de développement

du pays, dans le cadre du partenariat de longue date qui lie la BM à la RDC. Par ailleurs, il est question aussi d'évoquer les perspectives de préparation d'une nouvelle stratégie de coopération.

Au-delà des officiels, Hafez Ghanem échangera avec certains partenaires au développement ainsi que quelques acteurs de la société civile et du secteur privé. La phase plus pratique de la visite de terrain va permettre d'apprécier les défis relevés par la population au quotidien pour accéder aux services de base dans les différentes communes de Kinshasa.

Laurent Essolomwa

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

La coalition Lamuka dans la rue le 30 juin

La plate-forme politique a déjà saisi l'autorité urbaine de Kinshasa par une lettre d'information adressée au gouverneur Gentiny Ngobila. Elle entend réclamer, à travers son action voulue pacifique, le « respect de la volonté du peuple ».

La marche prévue pour le 30 juin, à partir de 10 h, partira des vingt-quatre communes de la capitale congolaise, avec comme point de chute la place Échangeur, à Limete, autour du monument du héros national Patrice-Emery Lumumba. Motivant son action, la coalition Lamuka explique que cette manifestation est organisée dans le but d'exiger le respect de la volonté du peuple congolais et aura lieu dans plusieurs villes du pays où les coordonnateurs de cette plate-forme devraient saisir les autorités établies.

Dénoncer les antivaleurs qui minent le pays

Le message co-signé, le 25 juin, par les cinq leaders de Lamuka, notamment Jean-Pierre Bemba, Martin Fayulu, Freddy Matungulu, Adolphe Muzito et Moïse Katumbi, appelle le peuple congolais à manifester. « Il est un moment de l'histoire où le peuple doit s'assumer pour conquérir sa liberté, sa dignité et sa souveraineté », ont écrit ces leaders.

Dans le cadre de cet éveil de conscience, ils ont rappelé au peuple congolais que la misère dans laquelle il vit, la faiblesse des institutions, la perte de leur dignité, le salaire de misère que l'Etat donne à ses fonctionnaires et à tous ceux qui émargent à son

budget, le délabrement de toutes les infrastructures ainsi que l'existence de la justice que pour les nantis et un petit groupe de privilégiés, sont des conséquences de la corruption instaurée dans le pays. « Ainsi, pour protester contre les antivaleurs et le fait que les véritables élus sont remplacés en majorité par ceux qui ne le sont pas, nous, leaders de Lamuka, appelons à une marche pacifique, ce dimanche 30 juin 2019, en vue du respect de la volonté du peuple », ont lancé les cosignataires de cet appel.

L'annonce de cette marche, rappelés-le, avait déjà été faite par Martin Fayulu, en mai dernier, lorsque la Cour constitutionnelle avait invalidé des députés nationaux de l'opposition dont ceux de la coalition Lamuka. Elle sera la première manifestation organisée par cette coalition dans la capitale congolaise au cours de laquelle l'un des leaders, Jean-Pierre Bemba, pourrait prendre part, après le meeting tenu à la place Sainte-Thérèse, le 23 juin, à l'occasion de son retour au pays. De son côté, la population attend que, lors de cette manifestation, un message clair lui soit adressé par rapport à toutes ces antivaleurs décriées et la vérité des urnes, qui est le cheval de bataille de cette coalition.

L.D.

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

Les Congolais contraints à la méditation

Il n'y aura ni fête ni défilé militaire, les 30 juin, pour commémorer les 59 ans de l'accession de la République démocratique du Congo (RDC) à la souveraineté nationale et internationale.

Le gouvernement congolais n'a pas prévu de cérémonie officielle, le 30 juin, à l'occasion des 59 ans de l'indépendance du pays.

Selon le ministre par intérim en charge de l'Intérieur cité dans les médias, les Congolais vont passer cette journée dans la méditation. « Les autorités ont décidé que la fête soit plutôt organisée en 2020 pour le 60e anniversaire, le 30 juin 2019 se passera dans la méditation », a expliqué Basile Olongo, ajoutant: «... les gens resteront chez eux. Ce sera une journée sous le signe de la méditation ».

Cependant, a précisé le ministre, le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, prononcera à cette occasion un « discours à la nation » qui sera retransmis par la Radiotélévision nationale. Confirmant cette information, Basile Olongo a assuré que la décision n'avait pas été prise pour des raisons budgétaires.

Notons que depuis trois ans, la RDC n'organise plus les défilés

militaires et des forces vives de la nation qui constituaient les temps forts de cette journée de commémoration de l'indépendance nationale. En 2018, par exemple, le report du défilé du 30 juin avait été motivé par des raisons d'ordre sécuritaire et politique.

Les autres années précédentes, la manifestation officielle avait été organisée en provinces. Le 30 juin de cette année étant un dimanche, le 29 juin est déclaré, selon un communiqué du ministre en charge du Travail, Memas Matuku, chômé et payé sur toute l'étendue du pays.

L.D.

SANKURU ET SUD-UBANGI

L'élection du gouverneur fixée au 10 juillet

Lambert Mende ne sera plus le seul candidat en lice pour sa province. La Centrale électorale, tenant compte de l'arrêt du Conseil d'Etat, a réhabilité la candidature de son challenger, Joseph Stéphane Mukumadi.

Un communiqué de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), publié le 25 juin, confirme l'élection des gouverneurs et des vice-gouverneurs dans le Sankuru et le Sud-Ubangi au mercredi 10 juillet. La centrale électorale prévoit, pour cette date, le scrutin du gouverneur et des vice-gouverneurs ainsi que la publication des résultats. La Céni a également rendu publique, dans ce communiqué, la liste des candidats gouverneur et vice-gouverneur à cette élection, ainsi que le calendrier réaménagé du scrutin. Elle dit avoir tenu compte des arrêts du Conseil d'Etat réhabilitant la candidature de Joseph Stéphane Mukumadi et son colistier, pour la province du Sankuru, ainsi que celui annulant les résultats de l'élection du gouverneur et vice-gouverneur dans le

Sud-Ubangi.

La liste de candidats gouverneur et vice-gouverneur pour ces deux provinces a été publiée le 25 juin, en conformité avec le nouveau calendrier, alors qu'une session extraordinaire des assemblées de ces deux provinces va être convoquée du 4 au 13 juillet. La campagne électorale est prévue du 6 au 8 juillet.

La période du 11 au 25 juillet est réservée aux contentieux des résultats de cette élection dans le Sankuru et le Sud-Ubangi. L'investiture des gouverneurs et vice-gouverneurs élus à l'issue de ce scrutin se fera dans la fourchette du 26 juillet au 9 août.

Selon la liste de candidats publiée, pour le Sankuru, il y a deux listes conduites respectivement par Lambert Mende Omalanga (Alliance politique CCU et

alliés) et Joseph Stéphane Mukumadi (indépendant) dont les candidats vice-gouverneurs sont Patrick Bekanga Ansala, pour le premier, et Paul Tchya-bilo Nckoto, pour le deuxième.

Pour le Sud-Ubangi, il y a six candidats gouverneur dont l'indépendant Jean-Marie Gapemonoko Lobotoumba (Théodore Mangaya Ndazu, comme candidat vice-gouverneur), l'indépendant Jean-Claude Mabenze Gbey Benz (vice-gouverneur Zéphyrin Zabusu Liwolo), l'indépendant Robert Koloba Denge (vice-gouverneur Guy Wenenge Moyoma), l'indépendant Joachim Taila Nage (vice-gouverneur Patrick Ezungande Yatembang), le Rassemblement pour la reconstruction du Congo avec Jean-Cléophas Mbwise Koli (vice-gouverneur Os-

car Molambo Mamete) ainsi que l'UDPS/Tshisekedi avec Benjamin Penge Libe (vice-gouverneur Justin Sengea Libolo Zubongo). Avec cette décision de la Céni, le Sankuru vient d'être sauvé de justesse d'une situation dont l'issue n'était pas prévisible. On se rappellera, il y a peu, qu'une autre source avait indiqué que Lambert Mende, qui était resté seul candidat dans cette course pour le governorat de la province, s'était dit peu chaud à continuer à envisager de briguer ce poste. Il avait reproché à ses alliés du Front commun pour le Congo et aux institutions de la République de créer la zizanie autour de cette élection de gouverneur dans le Sankuru.

Cette candidature unique pour le governorat du Sankuru avait, en effet, tourné à l'imbroglio politi-

co-judiciaire. Le président Félix Tshisekedi, constatant que l'élection du gouverneur dans le Sankuru, avec comme Lambert Mende seul candidat en lice, parce que la candidature de son challenger avait été invalidée par la Céni puis par la justice, avait demandé à la Céni son report. Cet imbroglio était, de ce fait, devenu une affaire d'Etat. D'abord fixé au 10 avril, ce scrutin a été reporté au 13, puis au 15, avant cet un autre report dont la date n'avait pas été fixée. Le modus vivendi trouvé, cette date avancée est la bonne. Et cette élection, au lieu d'être à une seule liste, comme à l'époque du parti-Etat où il fallait voter rouge ou vert, opposera les deux candidats qui sont restés, Lambert Mende et Stéphane Mukumadi.

Lucien Dianzenza



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



CAN 2019

La RDC quasi éliminée

Les Léopards n'ont pas fait de miracle, le 26 juin, au Cairo stadium de la capitale égyptienne, face aux Pharaons d'Égypte, en match couperet de la deuxième journée du groupe A.

Les fauves congolais se sont inclinés face aux joueurs du pays hôte par zéro but à deux, hypothéquant leurs chances de qualification. Ahmed El Mohamady à la 25e mn et la star de Liverpool, Mohamed Salah, à la 43e, ont scellé le sort de la partie. Pour cette rencontre, le sélectionneur Florent Ibenge a effectué cinq changements dans le onze de départ par rapport au match contre l'Ouganda.

Matampi a gardé les perches comme au premier match, alors qu'en défense, Glody Ngonda a pris la place d'Arthur Masuaku à gauche, Issama est resté à droite, Luyindama et Marcel Tisserand comme paire axiale. Wilfried Moke a remplacé Chancel Mbemba à la récupération, à côté de Merveille Bope, et devant eux, Trésor Mputu a été titularisé, préféré à Paul-José Mpoku. Jacques Maghoma a débuté plutôt que Bolasie, sur le flanc droit, et Meschak Elia à gauche. Bolingi a été titulaire, avec Cédric Bakambu. En clair, les Léopards ont évolué en 4-4-2. Quant au sélectionneur de l'Égypte, le Mexicain Javier Aguirre, il a placé Mohamed El Shenawy dans les perches. Dans le champ, Ahmed Hegazi, Mahmoud Alaa, Ayman Ashraf, Ahmed El Mohamady, Mohamed Elneny, Trézeguet, Abdalla El Said, Tarek Hamed, Mohamed Salah et Marwan Mohsen.

Les statistiques...

L'entame de la partie a été plutôt prometteuse pour les joueurs de Florent Ibenge, exerçant un pressing haut sur les Pharaons. C'est presque contre le cours du jeu que l'Égypte a ouvert la marque sur un cafouillage au cœur de la surface de réparation. Profitant d'une léthargie des défenseurs congolais, El Mohamady a trompé le portier Matampi à la 25e mn. Et sur une contre-attaque, Salah est venu fixer la défense avant



d'ajuster Matampi, à la 41e. Les Léopards ont été plus entreprenants au cours de cette partie, mais en total manque de réussite. Tisserand a touché le menton du gardien de but égyptien, ainsi que Jonathan Bolingi. Aussi peuvent-ils nourrir des regrets après avoir mis en difficulté les Égyptiens pour perdre à la fin cette rencontre.

Selon les statistiques, les Pharaons ont eu 51 % de possession de balle et les Léopards 49 %. Il y a eu quarante-cinq attaques incisives pour les Congolais mais seulement vingt-huit pour les Égyptiens; vingt coups francs des Congolais contre dix-sept pour les Égyptiens; cinq corners pour la RDC et trois pour l'Égypte; seize fautes pour la RDC dont deux cartons jaunes et dix-huit pour l'Égypte dont trois cartons jaunes; dix tirs dont quatre cadrés pour les Léopards en plus de tirs sur le menton contre six pour les Pharaons; trente et une rentrées

de touches pour la RDC et douze pour l'Égypte, etc.

Réactions d'Ibenge et des joueurs

En conférence de presse d'après-match, Florent Ibenge a déclaré : « Après le mauvais match face à l'Ouganda, on avait dit qu'on allait donner une autre image de nous-mêmes. De ce côté-là, je pense qu'on a joué au ballon, on a montré quand même que la RDC pouvait être conquérante. Malheureusement, on a perdu. C'est ce sentiment qui fait mal par rapport à mes joueurs. J'ai un petit peu mal pour eux parce qu'ils ont beaucoup donné, se sont battus et n'ont pas eu le résultat au bout. Félicitations à l'Égypte. Il nous reste un match face au Zimbabwe. On pourrait être troisième du groupe si on bat le Zimbabwe au bénéfice des quatre places qualificatives de la troisième position. On pourrait éventuel-

lement passer, donc on va se battre jusqu'au bout ».

Les joueurs ont aussi exprimé leur regret, mais se donnent une dernière chance au dernier match du groupe face au Zimbabwe. Capitaine des Léopards pour cette rencontre, Marcel Tisserand a eu ces mots : « On est déçu du sort de ce match, on a fourni de beaux efforts... On a beaucoup mieux joué que face à l'Ouganda. On va préparer le match contre le Zimbabwe avec beaucoup de sérieux, on se doit de sauver l'honneur. Le peuple congolais veut nous voir gagner avant de rentrer et on espère jusqu'au bout attraper cette troisième place. On va y croire jusqu'au bout. Tant qu'il y aura un peu d'espoir, on y croira ».

Quant à l'attaquant Cédric Bakambu, il a réagi avec ces propos : « On a tout tenté, on s'est procuré des occasions franches, mais on n'a pas eu de réussite. On ne

peut que s'en vouloir à nous-mêmes. Le premier match, on est mal rentré dans la compétition et on savait ce qui nous attendait face à l'Égypte. Ce soir, on a fait le maximum, mais ça n'a pas suffi. Je n'ai rien à reprocher à mes coéquipiers. Le seul regret qu'on peut avoir, c'est notre entame de la compétition qui nous coûte cher aujourd'hui. On jouera notre va-tout lors du dernier match, on sait qu'on est dans une situation très compliquée ».

D'après le milieu relayeur Jacques Maghoma, les Léopards doivent sauver l'honneur au troisième match : « Les gens qui ont vu notre match peuvent dire qu'on a mis les Égyptiens en difficulté. On doit jouer pour l'honneur, pour le drapeau et pour les quatre-vingt-dix millions de personnes qui nous soutiennent au Congo ainsi que les Congolais qui nous suivent partout au monde ».

La RDC à la porte de sortie...

Avec cette deuxième défaite sans but marqué, la RDC est quasiment à la porte de sortie de la 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations. Les Léopards qui se sont préparés pendant presque deux semaines à Marbella, en Espagne, ont raté le coche. Le match contre le Zimbabwe de Billiat (qui a fait un match à égalité d'un but partout avec l'Ouganda en cette deuxième journée du groupe) sera sans doute celui de l'ultime survie. En cas de victoire, la RDC qui vise maintenant la troisième place totalisera trois points, afin d'espérer faire partie des quatre meilleurs troisièmes des six groupes de la compétition et accéder au deuxième tour. Le sort en sera fixé le 30 juin, jour commémoratif de l'indépendance du pays. Wait and see.

Martin Engimo

Madagascar presque en huitièmes de finale

Après son bon match nul face à la Guinée lors de la première journée, Madagascar a remporté la première victoire de son histoire en battant le Burundi (1-0). Les Zébus sont quasiment qualifiés pour le tour suivant de la compétition.

Même en cas de défaite face au Nigeria, lors de la 3e et dernière journée des phases de poules de cette CAN 2019, Madagascar pourrait accéder aux huitièmes de finale. En effet, un match nul entre la Guinée et le Burundi offrirait un ticket aux Barea de poursuivre l'aventure. Et si le Syli, qui n'a pas le droit à l'erreur avec un point au compteur, venait à battre les Hirondelles, Madagascar pourrait prétendre à une des places de meilleurs troisièmes avec ses quatre points.

En prenant un point face à des Super Eagles déjà qualifiés, Madagascar s'éviterait calculs et maux de ventre. Un résultat dont sont capables les joueurs de Nicolas Dupuis.

Convaincants en seconde période



Credit photos/AFP

face aux Guinéens, les Malgaches ont globalement dominé les débats en première période sans pour autant parvenir à trouver la faille.

Les Hirondelles du Burundi, plutôt à leur avantage contre le Nigeria, reviennent mieux des vestiaires et prennent le jeu à leur compte. Mais un coup de pied arrêté a finalement fait basculer ce sommet des novices en faveur des insulaires : Ilaimaharitra plaçait le cuir en pleine lucarne (76e).

Premier qualifié pour les éliminatoires lors des tours préliminaires, dès octobre 2018 pour cette CAN 2019, Madagascar n'a pas encore perdu de temps pour faire de cette première historique un succès. Bravo les Zébus.

Camille Delourme

FLÉCHÉS • N°100

IL ATTEND D'ÊTRE RELEVÉ MÉPRISÉ	MALADE QUI REAPPARAÎT REPENTE	PRENOM FEMMIN SORTI D'USINE	ADAPTE A LA SITUATION	REL OISEAU FEMME BÉLIQUE	TANGIBLES PRENOM FEMMIN
CHATEAUX-BOUVES C'EST UNE FOLIE			PRESQUE ROND GUIDE TOURISTIQUE		PRONOM PERSONNEL BOUCHER HUMAN
BÈRE BELGE	AU FOND DE LA POÈLE ORDINAIRE GAUSTRALE			117 POUR J. DALGARDON GAGNE-PAIN	
		AU FOND DU PALAIS ENFANTS CASTOR ET POLLUX			PAS BENNÉE
DU LIQUIDE PLAT AUVERGNAIS			TEMPO MUSICAL MONNAIE COURANTE	DIEU SOLAIRE CIRCULE AU MAROC	PAIS D'ORIENT
ILÉ DE FRANCE HAUT DE GAMME		SORTENT DU DROIT CHEMIN RENTE À VIE			
	COUVERA ORIENTA				DOIT ÊTRE RÉGLE RUMNANT
ENQUÊTE FRANÇAISE		PLEURINCHÉ	TEMPS DE PROCURER EST LE LIEN		
					FERRE TEXTILE
FAIT DES LONGUEURS PARTICULE		ONZE MARSEILLAIS PRÉPOSITION		BRASSÉE CHEZ LES ANGLAIS DÉMONSTRATIF	
	OISEAU INCAPABLE DE VOLER			PEAU DE VACHE	
VOSIN DE LA GUYANE					NÉGATION

MOTS MÊLÉS

E	U	Q	A	C	A	M	E	S	C	A	L	O	P	E
X	C	C	N	O	R	D	U	O	G	E	R	A	H	P
C	E	R	U	F	F	I	R	G	E	N	E	R	A	L
U	N	E	T	E	D	X	U	E	N	I	A	H	L	B
S	T	B	H	M	E	M	B	R	E	E	E	E	L	O
E	A	E	P	Y	L	O	N	E	B	M	E	U	L	
P	U	L	S	A	T	I	O	N	U	U	O	U	S	I
E	R	L	A	M	B	D	A	L	R	A	R	Q	H	D
L	E	I	R	M	N	R	B	I	E	D	H	L	R	E
O	M	G	D	I	A	E	E	R	U	T	C	A	F	G
U	I	E	D	S	Y	N	D	I	C	A	T	C	R	V
S	N	R	U	B	U	A	D	N	V	O	E	E	A	I
E	L	A	B	M	I	T	D	R	M	E	F	V	D	S
E	F	N	O	Y	N	A	C	E	E	F	L	R	I	O
N	O	T	S	I	F	E	L	L	E	U	T	C	O	N

- | | | |
|-------------|----------|------------|
| AUBURN | FACTURE | NIVEAU |
| BELLIGERANT | FISTON | NOCTUELLE |
| BOLIDE | GENERAL | PELOUSE |
| BULBE | GOUDRON | PHALLUS |
| CALQUE | GREFFE | PHARE |
| CANYON | GRIFFURE | PULSATION |
| CENTAURE | HAINEUX | PYLONE |
| CHROME | LAMBDA | RADIO |
| DAUBE | LEMURIEN | SALAMANDRE |
| DETENU | LEVIER | SYNDICAT |
| DINDON | MACAQUE | THESARD |
| ESCALOPE | MEMBRE | TIMBALE |
| EXCUSE | MOTARD | VISON |

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°100 • • SUDOKU • GRILLE FACILE • N°100 •

8				3	4	5		
3					7			
	6	4				9		
		7	8	6				
	8				5			
		2	5	9				
8				1	2			
	9							4
1	5	3						6

9			1	5	2			3
					4	9		
	7	2	3			8		
6	4		9	8	3		5	
3								9
8	5	2		6			1	7
		9			3	1	7	
		4	6					
2			7	8	1			4

EN PARTANT DES CHIFFRES REMPLISSEZ LA PAGE DE TELLE SORTE QUE CHAQUE COLONNE DE 3 X 3 CONTIENNE UNE SEULE FOIS LES CHIFFRES DE 1 À 9

MOTS CASES • N°100

- 2 LETTRES
AS - EN - ET - IL - LA - OH - OU - PS
- 3 LETTRES
BLE - DON - ETE - LAU - LOT - MAS - MER - NIE - OSE - TOU
- 4 LETTRES
ANES - GITE - IRAN - MIER - OEL - ORME - ORNA - OTAI - SEXE - SUEU - USEZ - ZONE
- 5 LETTRES
ABUSE - ANDIN - DUNES - ENFLA - FRURE - GUANO - HOTEL - LAGON - PAREN - REGLA - SABLE - TONGS
- 6 LETTRES
ATOLLS - BRONZE - EVENTE - LEZARD - SALINAS - SIESTE - SOLER

LA SOLUTION DE LA SEMAINE

SOLUTION
Le mot mystère est *aficionado*

Mots casés

MOTS CASES N°100

T	I	E	R	C	E		O	S	A
O	R	N	E		V	O	C	A	L
R	A	T	A	G	E		R	U	E
T	I	R		H	I	V	E	R	
U		E	P	E	L	E		A	S
E	V	E	N	T		L	U		U
A		E	T	A	U		M	E	
O	C	T	U	O	R		V	E	R
C	H	A	S		M	O	I	R	A
T	E	R		V	E	N	A	L	
A		T	R	E	S		N	U	E
V	O	E	U	X		O		S	U
E	U	S		E	T	R	E		X

Mots fléchés

MOTS FLÉCHÉS N°100

G	A	D	F	A	B							
G	U	I	N	E	E	B	I	S	S	A	U	
A	R	T	J	U	D	A	S				S	
I	D	O	I	N	E		E	R	I	G	E	
A	N	D	O	U	I	L	L	E	R			
A	L	T	O		N	O	E		G	E	L	
Q		T	R	E	S	S	E	E		A		
B	U	T	E	U	R				T	R	O	C
I	O				M	A	L	S	E	A	N	T
O	V	U	L	E		A	T		I	T	E	
I	R	O	N	I	Q	U	E	S		E		
G	R	I	L		D	U	C	S		A		
S	A	M	O	A		T	A	C	T			
P	A	T			A	L	I	M	E	N	T	E
S	E	C	T	E	S		R	E	E	L		

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°100 •

1	4	5	3	7	2	9	8	6
6	9	7	5	4	8	1	3	2
3	2	8	1	9	6	7	5	4
9	8	1	6	2	7	5	4	3
2	5	6	4	3	1	8	9	7
7	3	4	9	8	5	6	2	1
4	7	9	8	6	3	2	1	5
5	6	3	2	1	9	4	7	8
8	1	2	7	5	4	3	6	9

• SUDOKU • GRILLE FACILE • N°100 •

3	1	4	8	7	9	2	6	5
2	8	9	6	5	4	1	7	3
7	6	5	2	1	3	8	9	4
1	4	3	9	6	7	5	2	8
8	9	2	4	3	5	7	1	6
6	5	7	1	2	8	4	3	9
9	7	6	5	4	2	3	8	1
5	3	8	7	9	1	6	4	2
4	2	1	3	8	6	9	5	7

NUMÉRIQUE

Infracom-Congo et Folan-France envisagent un partenariat gagnant-gagnant

Dans la continuité du séjour en France de la délégation du Club Congo-France numérique, Omer Crépin Nguimbi Nsihou a visité, le 25 juin à Lyon, les locaux de Folan, spécialiste français des infrastructures Data et télécom.

« Folan est un partenaire qui évolue dans le même secteur d'activité que notre société au Congo », a expliqué Omer Crépin Nguimbi Nsihou, directeur général d'Infracom, justifiant sa visite par un impératif d'aller sur place voir le processus de fabrication des produits hi-Tech du partenaire et surtout, « passer en revue ce que l'on peut entreprendre ensemble en tenant compte des spécificités du marché de la sous-région du Bassin du Congo dans ses besoins d'accompagnement des avancées numériques ».

Le partenariat entre les deux sociétés a été mis en place en avril dernier au Congo. Pour Infracom, il était question de trouver un concepteur proposant en même temps des solutions et des équipements passifs pour les réseaux fibre optique aux cœurs de réseaux, déploiements FTTx, Data Centers et industries.

« Ce partenaire, nous l'avons trouvé en France et il a su intégrer nos attentes dans ses produits », a confié Omer Crépin Nguimbi Nsihou.

Sur place, à l'issue de la visite, Patrice Caillere, directeur commercial, s'est dit impressionné par l'implantation d'Infracom



Omer Crépin Nguimbi Nsihou, DG Infracom, au milieu du directeur commercial et le responsable commercial Afrique - Italie de Folan

au Congo, par ses moyens mis en œuvre et l'expertise au niveau de la sous-région que cette société développe actuellement avec des projets conséquents.

« C'est ainsi que nous sommes disposés et motivés pour soutenir, en termes de formation, au niveau des compétences et techniques, nos amis Congolais et d'autres pays de la sous-ré-

gion, afin de leur permettre de bénéficier des avancées de la fibre optique ».

Dans un futur très proche, Folan compte mettre en place un « Show-room qui permettra de montrer aux clients, aux partenaires et aux administrations les compétences partagées de Folan et Infracom avec les capacités à mettre en œuvre le

très haut débit », a-t-il assuré. Cet espace servira également de relais de distribution. « Nous avons besoin d'un relais pour la partie distribution de nos produits au Congo, pour avoir du matériel disponible rapidement dans les délais exigés par les opérateurs locaux. Notre réactivité d'opérations doit être la même qu'en France

et en Europe où nous sommes capables de tenir des délais de livraison de vingt-heures à soixante-douze heures, voire une semaine pour des volumes plus importants sur l'export », a fait savoir Aïssa Haddadi, responsable commercial Afrique et Italie.

« Nous sommes très heureux d'avoir pu choisir notre partenaire à distance. Aujourd'hui, nous repartons de Lyon rassurés d'avoir vu la conception de produits de qualité, à quel point les délais sont respectés et nous avons constaté également qu'avoir les infrastructures c'est bien, mais qu'il faut les maintenir. Nous repartons avec l'idée d'avoir été entendus : au moment où l'on parle de l'intégration sous-régionale en matière de fibre optique, il faut susciter une bonne formation pour développer des compétences locales qui puissent prendre le relais de maintenance des infrastructures que les Etats et la Banque mondiale mettent en place. Nous sommes prêts pour être leurs interlocuteurs en appui de nos partenaires tels que Folan », s'est réjoui Omer Crépin Nguimbi Nsihou.

Marie Alfred Ngoma

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL

Etoile du Congo conserve la première place

A une journée de la fin de la phase aller, le club s'est imposé, en seniors messieurs, devant Caïman, 30-24, le 26 juin, au gymnase Nicole-Oba.

En remportant le duel qui l'a opposée à l'actuel troisième, Etoile du Congo garde la première place du championnat, avant d'affronter, dimanche, son dauphin Péto Sport, lors du dernier match. Outre cette confrontation, A. A. Neto a pris le dessus sur Diables noirs (30-28) dans la même catégorie. Chez les dames, Interclub a battu Asel (32-29).

En juniors dames, par contre, la Jeunesse sportive de Ouenzé a battu, le même jour, le Club athlétique renaissance aiglon (Cara), 31-22, avant que la formation d'Academie ne domine celle d'AS Brazza (27-19), chez les messieurs. En attendant les deux dernières rencontres de la phase aller en seniors hommes (A A Neto-Interclub, puis Etoile du Congo-Péto sport), le classement se présente comme suit : Etoile du Congo, quatorze points; Petro Sport, treize points; Caïman, onze points; Interclub 1, huit points; A. A. Neto, six points; Diables noirs, quatre points; Avenir du rail, quatre points, Interclub 2, deux points; et ASB, zéro point.

En seniors dames où cette phase a déjà pris fin, Abo sport a terminé première avec douze points. La DGST vient en deuxième position avec huit points. Le Cara qui partage le même nombre des points avec la DGSP occupe la troisième place, tandis que l'Etoile du Congo est quatrième avec six points. L'Interclub (six points), Asel (deux points) et Ekembongo (zéro point) sont respectivement cinquième, sixième et septième.

Rude Ngoma (stagiaire)

AFRIQUE CENTRALE

La politique Genre au menu d'une réunion à Kigali

Les Experts de la quasi-totalité des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) sont en conclave au Rwanda, en prélude à la rencontre des ministres en charge du Genre et de la promotion de la femme.

La réunion s'inscrit dans le cadre du processus de validation de la politique Genre de la CEEAC. « Le document de politique qui est soumis à l'examen et à la validation est le résultat d'un processus qui a conduit à un état des lieux sur le genre en Afrique centrale. La feuille de route de l'état des lieux a consisté à recueillir les pratiques, perceptions du Genre et voir leur degré d'intégration institutionnelle et opérationnelle dans les engagements politiques régionales et nationales », a déclaré, dans son mot de bienvenue, la représentante de la CEEAC, Isabelle Boukinda Nzaou. L'enjeu est, selon elle, « de comprendre dans quelle mesure les règles de fonctionnement de la CEEAC accompagnent l'intégration du genre afin que celles-ci prennent en compte le genre dans tous les secteurs et leurs perspectives par l'identification des besoins en matière d'accompagnement-conseil, des outils et des compétences à renforcer au sein de la CEEAC et des Etats membres en matière de genre ».

Pour sa part, la représentante de la ministre rwandaise du Genre et de la promotion de la famille, Nadine Umutoni Gatsinzi, a dressé un bilan des efforts fournis par son pays pour asseoir les bases d'une parité homme-femme dans presque tous les secteurs de prise de décision. « Le chemin vers l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes a été sou-

tenu par le leadership du pays qui a créé un environnement favorable à l'égalité des hommes et des femmes, ouvrant ainsi des opportunités à ceux qui étaient historiquement discriminés (c'est à dire les femmes) », a-t-elle souligné.

La R-1325 s'invite à la réunion des experts

Les débats tournent également autour du Plan d'action régional de la CEEAC pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité et des résolutions connexes sur les femmes, la paix et la sécurité. Le consultant, Gérard Nduwayo, a peint le tableau sombre présentant les conditions de la femme de manière globale en Afrique centrale. Les participants ont fait le constat selon lequel les femmes et les enfants paient le plus lourd tribut des conflits et des guerres partout dans le monde et particulièrement dans la sous-région. Cette vulnérabilité s'explique, selon eux, « en partie par le fait que les femmes soient marginalisées aux niveaux social, culturel, économique et politique. Cette exclusion les écarte de facto des espaces d'expression et de décisions liés aux questions de paix et de sécurité. Pourtant, il existe plusieurs raisons qui militent en faveur d'une participation active des femmes aux processus de paix et d'une prise en compte de leurs priorités », a martelé le consultant.

Ensuite, il a peint l'économie du plan

d'action régional en sept points. Il s'agit de l'importance de la Résolution 1325 (2000) ainsi que les raisons qui militent en faveur de l'implication des femmes et la prise en compte de leurs priorités dans les processus de paix ; la description du contexte du plan de mise en œuvre de la Résolution 1325 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que les instruments continentaux portant sur les Femmes, paix et sécurité relèvent aussi de ce contexte.

Il a noté aussi l'engagement des pays membres dans la prise en compte des questions de genre, dans la mise en œuvre des politiques de prévention et de règlements des conflits, de maintien et de consolidation de la paix aux niveaux national et régional; Les principes directeurs du plan d'action régional sont également abordés dans ce document. Ils concernent spécifiquement la volonté politique des Etats, la nécessité d'une harmonisation régionale, les partenariats stratégiques, l'utilité d'une plateforme régionale des femmes et les aspects qui en assureront la durabilité ; Le document traite aussi de la question de budgétisation ainsi que la stratégie de mobilisation des financements pour la mise en œuvre effective de la Résolution 1325.

Enfin, ce plan d'action s'achève sur la définition d'un système de suivi et évaluation et d'autres activités qui devront être mises en œuvre par le Comité de pilotage régional. Les participants ont échangé sur les expériences vécues dans différents pays et les plans d'actions conçus pour relever les défis.

Yvette Reine Nzaba